

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire prévue le 13 juin prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI DE L'ANNÉE  
2018 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Bernard Bédard, substitut au maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2018-104

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le sujet suivant:

**Au point varia:**

Appui à Dessercom et ses paramédics

Le point varia est laissé ouvert. Le sujet inscrit et tout autre sujet pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 AVRIL 2018**

2018-105

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2018 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02**

2018-106

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	567 693,83 \$
Comptes à payer	40 843,24 \$
Salaires et contributions de l'employeur	128 647,25 \$
<b>Total:</b>	<b>737 184,32 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	1 811,46 \$
Comptes à payer	9 648,73 \$
<b>Total:</b>	<b>11 460,19 \$</b>

**7. COURS D'EAU**

**Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr – Entretien – Acton Vale –  
Acceptation provisoire**

**ATTENDU QUE** tous les travaux d'entretien dans les Branches 2 et 4 du cours d'eau Cyr sont complétés à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*;

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur a dû être avisé à plusieurs reprises afin qu'il termine les travaux et qu'il produise les documents administratifs requis et ses factures à *ALPG consultants Inc.*, ce qui a occasionné des coûts de surveillance additionnels;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* soulève cette problématique dans son rapport des travaux daté du 8 mars 2018 et estime cette surcharge à 234,50\$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** l'article 6.1 «Travaux défectueux» du cahier 1B *Clauses administratives* du cahier des charges prévoit que l'entrepreneur doit assumer tous les frais de surveillance encourus par les travaux défectueux et que ces frais sont retranchés du montant facturé pour les travaux;

**ATTENDU QU'ALPG consultants Inc.** recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5% du montant total des factures pour fin de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-107

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retrancher un montant de 234,50\$ plus taxes, du montant total des factures et de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 2422.05 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1040.10 \$, soit 5% du montant total des factures.

**8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 331-2018 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-108

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Bond, appuyé par monsieur Pierre Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le règlement numéro 331-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) –  
Demande de prolongation de la période de suspension  
temporaire**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), par la résolution numéro 2017-103, de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains visés par les futurs territoires incompatibles avec les activités minières (TIAM);

**ATTENDU QUE** la demande a été traitée par le MERN et que la suspension a pris effet le 29 mai 2017 pour une période de 6 mois;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a demandé, par la résolution numéro 2017-259, une prolongation de six mois de la période de suspension temporaire, ce qui fut accordé par le MERN;

**ATTENDU QUE** la rédaction du projet de règlement est complétée, incluant l'identification et la délimitation des TIAM, mais que la consultation des détenteurs de droits miniers n'a pas eu lieu et qu'aucune procédure légale de modification n'a encore été entreprise;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de demander une prolongation de la période de suspension temporaire afin, entre autres, de poursuivre le travail de rédaction des documents justificatifs qui sont exigibles par les orientations gouvernementales en aménagement du territoire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-109 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) une prolongation d'au moins six (6) mois de la période de suspension temporaire devant expirer le 28 mai 2018.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de Développement des Territoires (FDT) – Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**a.1 Dossier 1009-FSPS-2018-01 (projet local) – Amélioration du site du terrain de baseball et autres installations sportives –  
Municipalité de Sainte-Christine**

2018-110 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Amélioration du site du terrain de baseball et autres installations sportives	Municipalité de Sainte-Christine	19 170 \$	15 335 \$	<b>15 335 \$</b>

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.2 Dossier 1015-FSPS-2018-01 (projet local) – Revitalisation des installations et équipements de loisirs et mise en place du nouveau camp de jour – Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton**

2018-111

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Revitalisation des installations et équipements de loisirs et mise en place du nouveau camp de jour	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	17 986 \$	14 348 \$	<b>14 348 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.3 Dossier 1002-FSPS-2018-01 (projet local) – Réfection et ajout de clôture au terrain de baseball – Loisirs de Roxton Falls inc.**

2018-112

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Réfection et ajout de clôture au terrain de baseball	Les loisirs de Roxton Falls inc.	20 167 \$	16 134 \$	<b>16 134 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Stratégie jeunesse en milieu municipal**

**ATTENDU QUE** le renforcement de l'autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse, par des stratégies jeunesse en milieu municipal, est une mesure dévoilée dans le contexte de la Stratégie d'action jeunesse (STRAJ) 2016-2021 du gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE** sa mise en œuvre est assurée par le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) en collaboration avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**ATTENDU QU'**un appel à projets est présentement en cours;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a pris connaissance des modalités de cet appel à projets;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton souhaite s'outiller pour réaliser des actions cohérentes en matière de jeunesse sur son territoire;

**ATTENDU QUE** l'intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes en situation d'exclusion est une priorité identifiée par les organismes, les établissements scolaires et les entreprises du territoire;

**ATTENDU QUE** l'obtention d'un soutien financier représente un levier essentiel, pour que la MRC d'Acton et les organismes partenaires puissent agir efficacement pour la jeunesse sur le territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton désire présenter un projet au Secrétariat à la jeunesse;

**ATTENDU** le projet présenté au Conseil par madame Karine Filiatrault, conseillère au développement et à l'entrepreneuriat collectif;

**ATTENDU QUE** ledit projet constitue une initiative rassembleuse et structurante pour notre milieu;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-113

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'autoriser le dépôt du projet « Stratégie d'intégration socioprofessionnelle des jeunes adultes de la MRC d'Acton » dans le cadre de la mesure Stratégies jeunesse en milieu municipal et s'engage à contribuer financièrement d'une somme de 5 000 \$ en plus de fournir une ressource pour la coordination dudit projet.
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document afférent au dépôt de ce projet.

**c) Développement Culturel – Accès-Culture 2017-2018 – Contrat avec la CDRN pour l'atelier *Un trésor caché***

2018-114

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la

directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer le contrat de service au montant de 2 000 \$ taxes incluses avec la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN), mandaté pour réaliser l'activité *Un trésor caché* dans le cadre du projet Accès Culture 2017-2018.

## 9. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet n'est apporté à ce point de l'ordre du jour.

## 10. RESSOURCES HUMAINES

**ATTENDU** l'actuelle Politique de gestion du personnel adoptée par le Conseil de la MRC et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

**ATTENDU QUE** pour être valable, toute modification à ladite politique, en tout ou en partie, doit être approuvée par résolution du Conseil de la MRC;

**ATTENDU** la demande de certains employés afin que la MRC mette en place un horaire d'été;

**ATTENDU QUE** le contrat de service liant la MRC d'Acton à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) établit les heures de service;

**ATTENDU QU'**il n'est pas possible de modifier ces heures pour le moment;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite être équitable envers tous les employés;

### **CONSÉQUEMMENT,**

2018-115

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas modifier la Politique de gestion du personnel.

## 11. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

## 12. CORRESPONDANCE

### a) **Territoires incompatibles à l'activité minière – Appui à la MRC d'Antoine-Labelle**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a publié, en 2016, de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) relatives aux activités minières;

**ATTENDU QUE** ces nouvelles OGAT permettent dorénavant aux MRC de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);

**ATTENDU QUE**, parmi ces TIAM, les MRC peuvent identifier des secteurs résidentiels ou de villégiature hors des périmètres urbains;

**ATTENDU QUE** l'identification desdits TIAM doit respecter les critères contenus au document d'orientation et que les critères s'avèrent limitatifs et ne permettent pas aux MRC d'assurer une protection complète et efficace de certains secteurs;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution numéro MRC-CC-12864-03-18, demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de «reconsidérer et d'élargir les critères entourant la protection des secteurs à caractère urbain et résidentiel et de ne pas limiter ceux-ci seulement aux secteurs existants de cinq lots construits et contigus»;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-116 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande faite au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) par la MRC d'Antoine-Labelle par sa résolution numéro MRC-CC-12864-03-18.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Antoine-Labelle, aux unions municipales (FQM et UMQ), ainsi qu'au MERN.

**b) Nouvelle règle pour les chasseurs non-résidents – Appui à la MRC de Pontiac**

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a adopté une nouvelle règle pour les chasseurs non-résidents qui entrera en vigueur à la saison 2018 de chasse à l'orignal qui devront dorénavant utiliser les services d'une pourvoirie, d'une réserve faunique ou d'une zone d'exploitation contrôlée (ZEC) pour chasser l'orignal au sud du 52<sup>e</sup> parallèle;

**ATTENDU QUE** la MRC de Pontiac, par sa résolution numéro C.M. 2017-04-27, demande au MFFP d'autoriser les non-résidents qui détiennent un droit de propriété au Québec et de permettre également à toute personne inscrite au groupe de chasse d'un bail à chasser l'orignal au sud du 52<sup>e</sup> parallèle dans le territoire libre.

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-117 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Pontiac dans ses démarches entreprises auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Luc Blanchette, afin qu'il autorise les non-résidents qui détiennent un droit de propriété au Québec et de permettre également à toute personne inscrite au groupe de chasse d'un bail à chasser l'orignal au sud du 52<sup>e</sup> parallèle dans le territoire libre.



**c) Tournoi de golf de la Chambre de Commerce de la région d'Acton**

2018-118

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à l'inscription de six (6) personnes au tournoi de golf organisé par la Chambre de Commerce de la région d'Acton. L'achat d'un billet supplémentaire pour le souper seulement sera aussi requis. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoint(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

**13. VARIA**

**Appui à Dessercom et ses paramédics**

**ATTENDU QUE** les ambulanciers de la région d'Acton sont, en grande partie du temps, régis par un horaire de type « horaire de faction »;

**ATTENDU QUE** ce type d'horaire occasionne des délais supplémentaires au temps de réponse habituel d'une équipe « temps plein »;

**ATTENDU QUE** chaque minute compte et que la population de notre région doit pouvoir compter sur un service ambulancier à la hauteur de ses attentes;

**ATTENDU QUE** qu'un délai de réponse trop long peut entraîner des conséquences graves pour la santé voire la mort;

**ATTENDU QUE** le 21 décembre 2017, le ministre de la santé a introduit des mesures structurantes pour les services préhospitaliers d'urgence et que ces mesures doivent être appliquées de façon uniforme afin d'améliorer la couverture des services ambulanciers du Québec;

**ATTENDU QUE** les taux d'utilisation clinique justifieraient la conversion de ce mode de fonctionnement en pourvoyant les services ambulanciers d'équipes « temps plein »;

**ATTENDU** la préoccupation exprimée par les membres du Conseil de la MRC à l'effet que les citoyens du territoire de la MRC d'Acton doivent recevoir le même niveau de services offerts dans les autres régions du Québec;

**CONSÉQUEMMENT,**

2018-119

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche de Dessercom et des paramédics pour la transformation de l'horaire de faction d'ambulances Acton Vale.

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2018-120 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h50.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**